

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/989 du 17 juin 2019, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active chlorprophame,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **GRO-STOP READY***

*de la société* **CERTIS EUROPE BV**

*numéro de dossier* **n°2019-5804**

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active chlorprophame par le règlement d'exécution (UE) 2019/989 du 17 juin 2019,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 8 janvier 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	GRO-STOP READY
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	CERTIS EUROPE BV 5 rue Galilée, 78280 GUYANCOURT, FRANCE
<b>Formulation</b>	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	120 g/L - chlorprophame
<b>Numéro d'intrant</b>	2090219
<b>Numéro d'AMM</b>	2100208
<b>Fonction</b>	Régulateur de croissance
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de retrait

Date de retrait	08/01/2020
Date limite pour la vente et la distribution	08/04/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	08/08/2020

A Maisons-Alfort le,

14 NOV. 2019

**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

